

Marc Bergère, *Une société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire.*

De la Libération au début des années 50

François Rouquet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/969>

DOI : 10.4000/abpo.969

ISBN : 978-2-7535-1501-7

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2006

Pagination : 180-181

ISBN : 978-2-7535-0273-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

François Rouquet, « Marc Bergère, *Une société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire.* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-1 | 2006, mis en ligne le 30 mars 2008, consulté le 20 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/969> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.969>

contenus de formation qu'elles proposent. Certes, il faut tenir compte du fait que les régions industrielles représentent la majorité des échantillons que l'ouvrage présente, le Nord de la France, la Basse-Seine, l'Alsace, les ports de Toulon et Marseille, tous lieux où l'offre d'enseignement technique est directement liée à la fonction économique. C'est pourquoi aussi les travaux rassemblés ici montrent le rôle essentiel des chefs d'entreprise, isolés ou membres d'associations, tant dans l'implantation des écoles et leur ancrage que dans la politique pédagogique. On voit, à plusieurs reprises, par exemple dans le cas de *l'École spéciale des travaux publics*, combien la notoriété d'une école est liée à sa capacité d'assurer des débouchés pour les élèves. La création d'une école et/ou d'une filière professionnelles, leur maintien, leur extension, les publics visés par l'offre d'enseignement sont des enjeux entre ministères – ministère de l'Instruction publique et ministère du Commerce et de l'industrie –, municipalités – Nantes et Rennes –, écoles elles-mêmes – École spéciale des travaux publics et École des Beaux-Arts –, industriels et membres du conseil municipal. Et dans ces situations de concurrence pour des raisons qui ne sont pas toutes d'ordre économique, où chaque partie définit et défend son territoire, comme le montre le poids des représentations dans les débats sur la qualification « hybride » d'ingénieur-architecte, l'intervention de tels ou tels acteurs, individuels ou collectifs, peut s'avérer un élément décisif. On connaissait déjà l'influence des notables locaux élevés à des fonctions nationales, mais plusieurs communications se concentrent sur des personnalités qui, localement, se sont mobilisés pour développer la formation technique. L'implication des chefs d'établissement, évoquée plusieurs fois incidemment, est une piste qui reste à explorer.

On signalera la seule étude réservée à un département rural, la Corrèze. Dans ce département caractérisé par la forte présence d'une industrie contrôlée par l'État, celui-ci a impulsé après 1919 la création d'établissements d'enseignement technique, suppléant ainsi le rôle tenu ailleurs par les industriels. Reste donc à savoir, comme le suggère en conclusion l'auteur Hubert Vènes, dans quelle mesure ce schéma vaut pour d'autres départements ruraux. D'une façon plus large, quelles formes prend la formation au travail dans les départements où l'activité économique dominante est l'agriculture ? Les monographies d'école qui composent la quatrième partie du volume ne posent que quelques jalons.

Témoin des apports et des limites de l'histoire locale, l'ouvrage livre nombre d'informations intéressantes. Il ouvre manifestement des pistes aux recherches comparatives.

Évelyne HERY

BERGERE, Marc, *Une société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire. De la Libération au début des années 50*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2004, 432 p., 22 €.

La thèse de Marc Bergère consacrée à l'épuration dans le département du Maine-et-Loire vient compléter à l'échelle d'un département réputé « tranquille » les différents travaux entrepris sur cette question depuis une quinzaine d'années.

Inspiré par Alain Corbin et Arlette Farge et reprenant à son compte le projet de Jacques Revel de « comprendre comment des processus sociaux globaux [...] ont été portés par des trajectoires particulières », qu'il s'agisse d'individus

ou de groupes, l'auteur entend situer son travail à la confluence de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle. D'où le sous-titre un peu étrange, « épuration vécue et perçue », mais qui veut préciser cette intention déclarée en introduction. Car c'est bien d'une société dans son ensemble, confrontée globalement au processus d'épuration que Marc Bergère brosse le portrait.

L'ouvrage se divise en trois parties : La première s'attache à l'étude de ce que l'auteur appelle « les conditions conjoncturelles et structurelles de l'épuration », la seconde, à « la diversité des processus d'épuration légale », c'est-à-dire l'étude des rouages de l'épuration et de ses effets sur la population civile, sur les élites locales, la fonction publique, la presse, et le secteur privé en général ; enfin, la troisième, « la dimension populaire de l'épuration », s'intéresse aux violences, à l'opinion, aux représentations, bref, à la dimension sociale du phénomène.

Les chiffres minutieusement calculés par Marc Bergère montrent que l'épuration touche au moins 1 % de la population angevine : 3800 procédures légales furent entamées, 2200 sanctions prononcées, 200 personnes furent victimes de violences physiques, matérielles ou sociales, bref au total 4000 personnes furent concernées à un titre ou un autre par l'épuration. Si cette proportion est conforme à la moyenne nationale, elle masque toutefois une réalité sociale différente.

En effet, au-delà des sanctions pénales identifiables, nombreuses et subtiles est la déclinaison des sanctions discrètes, des oublis, des déplacements arrangés, de toutes les modifications anodines sous couvert de « convenance personnelle » ou d'intérêt du service qui font émerger une alchimie du phénomène sensiblement différente du portrait rigide tracé par les seules statistiques. Cette approche fine du Maine-et-Loire montre que même si elles laissèrent peu de traces dans les archives ces demi-mesures furent autant de significatifs l'épuration et qu'à ce titre leurs griffures à l'honneur marquèrent durablement les esprits et les amours propres.

Cette étude méticuleuse confirme donc la tendance décelée par les travaux antérieurs, régionaux ou sectoriels, qui laissaient augurer la dimension multiforme d'un phénomène pluriel. « L'extrême diversité du processus, explique l'auteur dans sa conclusion, embrasse les formes d'épuration les plus visibles (judiciaire ou liées aux violences populaires), comme les plus confidentielles (économique, socioprofessionnelle), conduisant à réévaluer quantitativement et surtout qualitativement l'impact social de la répression dans l'immédiat après-Libération. » Car poursuit-il, et c'est sans doute là l'intérêt majeur du sujet, « l'épuration révèle une population épurable bien supérieure à la population épurée ».

Quelle société au banc des accusés ? C'est à travers cette question apparemment simple que l'ouvrage révèle un de ses apports majeurs. Avançant prudemment à partir des travaux et des données comparables, l'auteur brosse un portrait en demi teinte de l'épuration dans le Maine-et-Loire et pourfend un certain nombre d'idées reçues, notamment à propos de la grande impunité dont aurait bénéficié de nombreux Français ou encore du mythe du lampiste sévèrement puni pour des actes mineurs. Autre variable contestée par cette étude, celle du temps, qui dans ce département ne change rien à l'affaire puisque Marc Bergère montre que la gravité des sanctions et des jugements ne s'atténua pas, comme ce fut le cas ailleurs, et notamment dans la fonction publique, au fur et à mesure que les mois passaient.

Les femmes sortent également du statut étrange dans lequel elles furent longtemps maintenues en la matière puisqu'on les associa le plus souvent aux tontes, oubliant qu'elles fournirent également un nombre non négligeable de détenues tout comme elles furent présentes parmi la population des condamnés au pénal. Même l'idée encore tenace aujourd'hui d'une volonté d'épargner

les élites pour mieux refaire la France trouve ici ses limites au moins pour ce qui est de l'administration préfectorale, de la police, de la gendarmerie, du patronat et même de l'Église. Dans le Maine-et-Loire comme ailleurs en France, la paysannerie fut peu touchée. À cela, plusieurs raisons : moins sensible à la collaboration politique, ayant eu moins de contact avec les Allemands que la population des villes, le monde paysan bénéficia du besoin de ravitaillement criant de l'ensemble du pays en même temps que de l'absence (sans doute pour cette même raison) de commissions professionnelles d'épuration.

Les nuances se déclinent donc dans cette étude menée avec rigueur, comme par exemple à propos de l'analyse que l'on peut faire des internements dont on a souvent souligné la dimension arbitraire mais également provisoire, ce qui, d'une certaine façon aurait compensé l'injustice temporaire de la détention. Marc Bergère montre à l'échelle d'un département, dans le droit fil des études antérieures sur le sujet mais appliquée à d'autres corpus, que le caractère excessif de ces mesures peut être affilié à ce qu'il appelle un « mode de répression autonome et alternatif relevant de l'infrajudiciaire et de l'infarcarcéral », phénomène rendant opaque la distinction classique entre épuration légale et extralégale au bénéfice d'une désignation plus subtile de la seconde en « épuration officieuse, voire tacite. » Tout cela au final ne pouvait guère satisfaire l'opinion. Ignorant souvent la fragilité des charges qui pesaient sur les accusés dans de nombreux dossiers, et notamment sur les « économiques » (les commerçants, les entrepreneurs, les paysans et les intermédiaires du marché noir), nombreux furent ceux qui dénoncèrent, comme le fit le président du CDL « une indulgence scandaleuse ou écoeurante ». Mais comme ailleurs, le Maine-et-Loire, en dépit d'une jurisprudence « moins incohérente qu'il n'y paraît », n'échappa point à cette contradiction entre aspiration à une justice sans faille et respect des valeurs démocratiques dans le processus judiciaire. En cela la perception du processus releva souvent du complot qui profitait aux collabos tandis que la réalité des dossiers et des enquêtes montrait que trop souvent les preuves et les témoignages en demeurant anonymes ou fantaisistes interdisaient de poursuivre les accusés au risque de pratiquer la justice à la manière de Vichy. Ajouter à cela, le poids des années de souffrance et de privation qui comme nous avons pu le constater dans la fonction publique en général, attisa les rancœurs et investit l'épuration d'un rôle qu'à l'évidence elle ne pouvait tenir.

La bibliographie complète, enrichie des dernières publications sur le sujet, comme les sources exploitées avec minutie confèrent à cet ouvrage toutes les qualités d'une monographie de référence qui aideront sans conteste d'autres chercheurs voulant ausculter le phénomène de l'épuration à l'échelle d'un autre département français.

François ROUQUET